

→ Nos prestations

→ Auprès des entreprises :

Actions d'information internes afin de sensibiliser le personnel à la pratique du covoiturage pour les trajets domicile-travail

→ Auprès des Communautés de communes/communes :

En partenariat avec les élus locaux et les habitants

→ Auprès des organisateurs d'événements :

Mise en place de partenariats avec les organisateurs de manifestations diverses (spectacles, foires, festivals,...)

Page dédiée à votre événement sur notre site Internet

Pensez à faire passer ce petit guide autour de vous, et demandez nous nos affiches pour les mettre dans votre entreprise, votre commune ou dans votre quartier.

Ayez le réflexe !

Covoiturage Auvergne

ASSOCIATION LOI 1901

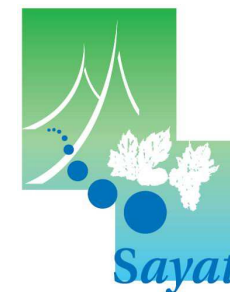
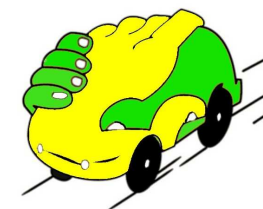
42, rue Auger
63100 CLERMONT-FERRAND

lundi-mardi-jeudi-vendredi
9h à 12h et 13h30 à 17h

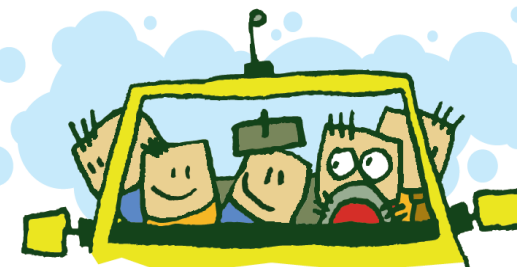
04 73 90 47 93

covoiturageauvergne@orange.fr

NOS PARTENAIRES



Le petit guide du covoiturage en Auvergne



en partenariat avec
la Ville de Sayat

WWW.

covoiturageauvergne.net

04 73 90 47 93

Le covoiturage, on a tout à y gagner !

→ Quand covoiturer ?

Il s'agit de partager un véhicule sur une partie ou sur la totalité de son trajet.

Pensez-y lors de vos trajets ponctuels, mais aussi régulièrement pour aller au travail !

Partager sa voiture une fois par semaine, c'est déjà un geste qui compte, et à la portée de tous.

→ Un geste pour la planète

Aujourd'hui, tout le monde se sent concerné par les problèmes de pollution, de circulation, et le réchauffement de la planète.

Nous pouvons tous agir avec des gestes simples. Le covoiturage apporte une solution non négligeable à tous ces problèmes.

→ Le covoiturage, c'est sympa !

Rencontrer de nouvelles personnes et s'entraider : ce sont aussi les valeurs du covoiturage.

Il pallie aussi à la monotonie d'un long trajet !

→ Une véritable économie

Le covoiturage vous permet de diviser vos frais d'essence, de péage et de parking par 2, 3, et même plus !

Les français dépensent en moyenne 5200 euros par an pour leur véhicule. Et vous, pourriez-vous économiser 2600 euros par an ?



→ Pour qui ? Pour quoi ?

→ Quel public ?

Toute personne majeure ou mineure accompagnée

→ Quel usage ?

Travail, Vacances, Loisirs, Sorties culturelles et sportives

→ Quels trajets ?

Réguliers ou ponctuels
En Auvergne et au-delà

→ L'assurance

Toutes les personnes transportées sont couvertes par la garantie obligatoire de responsabilité civile en cas d'accident.

Si vous souhaitez passer le volant à votre covoitreur, pensez à vous renseigner auprès de votre assurance.

CovoiturageAuvergne.net

INSCRIVEZ-VOUS DES A PRESENT, C'EST GRATUIT !

Aucune liste d'annonces laborieuses à parcourir, une simple inscription et notre site fait le reste.

ÉTAPE 1



j'indique mon lieu de départ et d'arrivée.

ÉTAPE 2



je vois sur une carte les autres personnes faisant le même trajet que moi.

ÉTAPE 3



je reçois un mail dès qu'un nouvel inscrit peut covoiturer avec moi.



Vous n'avez pas Internet ?

Inscrivez-vous par téléphone au 04 73 90 47 93